

Programme Agri-communication

Le program Agri-communication est une initiative fédérale triennale qui prévoit jusqu'à **8 millions de dollars** qui portera spécifiquement sur les activités connexes qui accroissent l'appréciation et la fierté à l'égard des contributions des producteurs agricoles et de l'industrie alimentaire et qui renforcent la confiance du public. Les activités de sensibilisation à l'agriculture contribueront à renforcer la confiance du public quant à l'origine des aliments que les Canadiens consomment et à la manière dont ils sont produits.



DÉTAILS

Le volet fournira des **contributions non remboursables** pour des projets qui portent principalement sur l'une ou l'autre des priorités suivantes :

- Sensibilisation des consommateurs – accroître la valorisation par les consommateurs canadiens des efforts de l'industrie en matière de pratiques agricoles
- Sensibilisation du secteur – accroître la compréhension du secteur face aux préoccupations, aux préférences et aux tendances des consommateurs
- Durabilité environnementale – accroître la sensibilisation aux meilleures pratiques agricoles

FINANCEMENT

- Paiements de contribution non remboursables.
- Partage des coûts selon un ratio 70:30, 70 % pour AAC et 30 % pour les bénéficiaires.
- Un partage des coûts plus favorable pourrait être entretenu pour les groupes sous-représentés dans le secteur agricole, selon un ratio 85 :15.
- Le financement gouvernemental total (gouvernements fédéral, provincial, territorial et municipal, ainsi que leurs organismes) généralement ne dépassera pas 85 pour cent des coûts admissibles totaux.

PROCESSUS DE DEMANDE

Une fois que votre demande est envoyée, celle-ci fera l'objet d'une évaluation complète en fonction des principes et critères du volet.

QUI EST ADMISSIBLE?

Les demandeurs admissibles sont, entre autres, des organismes à but non lucratif comme les suivants :

- associations sectorielles,
- groupes autochtones.

Les associations doivent exercer des activités à l'échelle nationale.

Les demandes d'associations sans but lucratif régionales pourraient être envisagées s'il n'y a aucune représentation à l'échelle nationale et si le demandeur peut démontrer sa capacité de réaliser un projet qui a une portée nationale et/ou qui touche l'ensemble du secteur agricole et agroalimentaire.

Le programme appuie également des activités entreprises par d'importantes foires et expositions agricoles nationales qui ont de fortes composantes internationales et nationales, ainsi que des activités génériques de sensibilisation à l'agriculture qui contribuent à renforcer la confiance du public envers l'origine des aliments qu'ils mangent et la façon dont ils sont produits.

*Les associations de producteurs, les établissements universitaires, les organismes à but lucratif et les particuliers ne sont pas admissibles au financement offert dans le cadre de ce volet.

ÉCHÉANCIER

- Les demandes seront acceptées du 9 décembre 2021 jusqu'à 30 septembre 2023 et continuera jusqu'à l'intégralité des fonds ait été affectée, ou qu'une annonce contraire soit publiée dans le cadre du programme.
- Les demandeurs qui veulent compléter leurs activités avant le 31 mars 2022 devraient communiquer avec le responsable du programme.
- Le programme prend fin le 31 mars 2024.

De plus amples renseignements

La page Web: [Programme Agri-communication](#)

Courriel : aafc.agricompetitivenessagr-competitivite.aac@agr.gc.ca

Téléphone : 1-877-246-4682

